

Comité permanent des finances (FINA)

Consultations prébudgétaires 2012

sky shanna

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Mémoire de l'ACTRA présenté lors des consultations prébudgétaires de 2013. 1. Question sur la reprise et la croissance économiques : Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada? Recommandation de l'ACTRA : Continuer à financer les organismes et les programmes publics comme la SRC et l'ONF qui contribuent à alimenter et soutenir notre économie numérisée pour poursuivre la reprise économique au Canada. Les industries culturelles canadiennes jouent un rôle important dans la prospérité financière de notre pays. Le domaine culturel vaut plus de 46 milliards de dollars et fournit plus de 640 000 emplois. Si on prend les retombées directes et indirectes, elles comptent pour 7,4 % du PIB national, soit plus du triple de l'industrie des assurances et le double de l'industrie forestière du Canada. Il ne s'agit pas d'un secteur marginal, mais d'une industrie à maturité basée sur les ressources renouvelables qui progresse grâce aux innovateurs et aux entrepreneurs. La Société Radio-Canada/CBC est un des principaux moteurs de l'économie canadienne, stimulant la création d'emplois et d'entreprises dans l'ensemble du Canada. Selon une étude récente du cabinet Deloitte, pour chaque dollar que le gouvernement fédéral investit dans notre télédiffuseur national, il en revient 3 \$ dans l'économie canadienne. Nous conseillons fortement au gouvernement de rétablir l'enveloppe budgétaire accordée par le Parlement à notre télédiffuseur national et de conclure un contrat étalé sur sept ans entre le Parlement et la SRC qui fixerait les attentes et garantirait un financement indexé à l'inflation, dans le but de stimuler et de renforcer la croissance économique canadienne. L'Office national du film (ONF) est reconnu dans le monde entier comme un foyer de culture majeur, et durant plus de 70 années, il a créé des documentaires innovateurs, des films d'animation et des productions à partir de médias numériques, amenant dans leur sillage plusieurs innovations techniques. Le budget fédéral 2012 a amputé de 6,69 millions de dollars les crédits parlementaires accordés à l'ONF pendant trois ans, ce qui, en plus d'entraîner la perte d'emplois, a amené la réduction de services indispensables. Il faudrait que le Parlement rétablisse un financement à long terme sûr pour cet organisme, moteur d'innovation dans le domaine numérique et principal producteur de films publics au Canada, afin que l'ONF continue à faire connaître au reste du monde les histoires et les points de vue des Canadiens.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

2. Question sur la création d'emplois : Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays

développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international? Recommandation de l'ACTRA : Le gouvernement devrait mieux financer le Fonds des médias et Téléfilm Canada, deux pôles artistiques et économiques qui servent à propager les produits culturels canadiens aux quatre coins du globe, tout en stimulant la création d'emplois au pays même. De plus en plus, les œuvres canadiennes sont recherchées, non seulement au Canada mais aussi ailleurs dans le monde. À la télévision, des émissions comme *Rookie Blue*, *Flashpoint*, *Republic of Doyle*, *The Listener*, *Heartland*, *Degrassi* et *Saving Hope* font que les Canadiens regardent plus d'émissions télévisées en anglais produites au Canada que jamais auparavant. Plusieurs de ces émissions battent les records d'écoute au Canada et aux États-Unis, et méritent constamment leur temps d'antenne. Une des principales raisons de ces succès est le Fonds des médias du Canada (FMC), qui a favorisé la production de 4 400 heures de nouvelles émissions à contenu canadien en 2009-2010 seulement. Maintenant rendu à sa troisième année, il a déjà fourni plus de 58 millions de dollars ayant servi à financer 112 productions, d'où des milliers d'emplois directs et indirects pour les Canadiens dans des spécialités et des champs de compétences très variés. En 2010, les émissions financées par le FMC ont été vendues dans 45 pays et régions couvrant tous les continents. Pour ce qui est des recettes au cinéma, les ventes à l'étranger de films canadiens ont grimpé en flèche en 2011, passant à 51 millions comparativement à 22 millions de dollars l'année précédente, surtout grâce à des films comme *Barney's Version*, *Incendies* et *Monsieur Lazhar*, tandis que les recettes dans les cinémas nationaux ont augmenté de 11,6 %. Quant aux ventes à l'échelle nationale, ce qui inclut les DVD, les films à la carte et la télévision payante, elles ont grimpé de 15 millions à 34 millions de dollars. Malheureusement, à cause de la réduction récente des crédits accordés par le Parlement à Téléfilm Canada, le mandat de cette société de la Couronne consistant à favoriser le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne et à chiffrer la valeur de ses exportations dans le monde risque d'être menacé. Nous recommandons fortement au gouvernement de rétablir les crédits parlementaires à Téléfilm Canada au niveau antérieur et d'offrir aux créateurs canadiens le soutien dont ils ont besoin pour exceller sur la scène internationale caractérisée par une vive concurrence.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

3. Question sur le changement démographique : Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre? Recommandation de l'ACTRA : Le gouvernement devrait investir dans des services comme Performing Arts Lodges of Canada et le réseau CSARN, qui s'emploie directement à répondre aux besoins particuliers de certains de nos citoyens les plus vulnérables, les artistes âgés. Ceux-ci représentent une part importante de notre patrimoine culturel commun; ces créateurs sont les gardiens de notre sens de l'identité nationale unique. Hélas, ils comptent parmi les segments les plus vulnérables de la population et sont particulièrement sensibles aux baisses de prospérité. L'organisme parapluie PAL Canada relie les sept chapitres de ce mouvement établis à Halifax, Toronto, Stratford, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. Il a pour mandat de fournir une assistance aux vieux artistes du spectacle, ou à ceux qui ont des problèmes de mobilité ou de santé, en leur offrant des logements à prix abordable et une assistance pour l'obtention de soins médicaux. Cet organisme a l'intention d'établir des chapitres dans chacune des villes où le nombre d'artistes âgés le justifie afin que ces derniers puissent demeurer autonomes et que l'on prenne soin d'eux en fin de carrière, dans leur propre collectivité. Le Canadian Senior Artists Research Network (CSARN) a été créé par des membres du milieu des arts et de la culture pour aider les artistes

vieillissants ayant apporté une contribution appréciable à la culture et à l'économie canadienne, pour leur permettre de vivre leurs dernières années d'existence dans la dignité et le respect. Cette aide consiste à recueillir, mettre à jour et distribuer les informations à propos des services, programmes, mesures et mécanismes disponibles pour leur prêter assistance. Le CSARN contribue aussi à identifier les lacunes et à ajouter des nouveaux services à leur intention dans les régions où ces services ne sont pas encore disponibles.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

4. Question sur la productivité : Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada? Recommandation de l'ACTRA : Élargir et améliorer les crédits d'impôt actuels s'appliquant à la création d'émissions audiovisuelles, et adopter des mesures pour inciter les annonceurs à appuyer les sites Web mettant en vedette du matériel canadien. Les crédits d'impôt relatifs au matériel audiovisuel sont une façon efficace d'augmenter la compétitivité du Canada et d'attirer des investissements étrangers. Nous recommandons au gouvernement d'augmenter le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISPCM) et le crédit d'impôt pour services de production (CISP). À la lumière du rapport du Comité des finances de la Chambre des communes de 2004, nous suggérons une hausse de 25 à 35 % du CISPCM, et une hausse de 16 à 26 % du CISP. Il faudrait aussi élargir les critères d'admissibilité pour ces crédits d'impôt de manière à y inclure tous les coûts de production inhérents, y compris ceux de postproduction comme l'ont fait les gouvernements de l'Ontario et du Québec, au lieu de les limiter aux coûts de main-d'œuvre comme c'est le cas actuellement. Nous recommandons aussi au gouvernement fédéral d'ajouter un crédit d'impôt en fonction de la main-d'œuvre par rapport aux médias numériques et interactifs selon une formule comparable à celle appliquée dans plusieurs provinces. Nous le prions aussi d'offrir des mesures incitatives aux annonceurs pour qu'ils accordent plus de place aux produits culturels canadiens et contribuent ainsi à créer des emplois. La façon la plus simple d'y parvenir serait de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux annonceurs de déduire de l'impôt la publicité mise sur des sites Web appartenant à des Canadiens ou des services qui accordent la préférence aux œuvres numériques canadiennes. Cette disposition s'inspire des clauses actuelles de l'article 19.1 de la Loi, qui dicte des règles relativement à la non-déductibilité des annonces passées auprès de stations de diffusion américaines, mesure qui encourage les annonceurs à se tourner vers des diffuseurs canadiens. De telles déductions s'appliquent déjà au secteur des revues et des journaux, et il faudrait l'amplifier en la rendant applicable à l'ensemble des moyens médiatiques.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

5. Question sur les autres défis : On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés? Recommandation de l'ACTRA : Redonner aux artistes professionnels le droit de se baser sur la moyenne de leurs revenus aux fins d'imposition et ajouter une exemption relative aux droits

d'auteur et aux revenus résiduels. Les artisans du domaine culturel font face à de nombreuses difficultés au cours de leur carrière en tant que travailleurs autonomes à la tête d'une petite entreprise; ainsi, les artistes et les musiciens ne peuvent pas d'emblée profiter pleinement des programmes comme l'Assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada au même titre que les employés à temps plein ordinaires. Ils sont aussi confrontés à un régime fiscal qui favorise les employés ordinaires et la composition traditionnelle des milieux de travail, et qui ne tient pas compte des besoins particuliers des créateurs ayant leur propre entreprise dont les revenus fluctuent considérablement d'une année à l'autre. Par exemple, l'apparition soudaine d'un acteur dans un premier rôle d'une série télévisée, pour lequel il est bien rémunéré, peut être suivie par plusieurs années de vaches maigres marquées par une formation, un travail intermittent, l'obligation de se faire valoir sans relâche et la participation à des centaines d'auditions. Si la série télévisée n'a guère de succès, ils peuvent retomber vite dans une situation économique plus humble et difficile. Or, durant leurs années de gloire, ils ont à payer de l'impôt pour leurs gros revenus comme s'il s'agissait d'une année normale. Le concept de calcul des revenus moyens n'est pas nouveau au Canada. Avant l'abolition des clauses régissant le calcul d'une moyenne de revenus en 1988, les lois sur l'impôt canadiennes admettaient la volatilité des revenus des artistes. Dans plusieurs provinces, il y a aussi des dispositions qui permettent aux artistes de se baser sur la moyenne de leurs revenus aux fins d'imposition en les étalant sur plusieurs années. En 2004, on a au Québec accordé aux artistes de la scène et aux autres créateurs, suivant la formule de revenus moyens, le droit de reporter une partie de l'imposition sur leurs revenus sous forme de redevances. En Australie, l'Income Tax Assessment Act de 1997 autorise les artistes aux revenus variables à se baser sur la moyenne de leurs revenus à des fins fiscales durant une période pouvant atteindre cinq ans. L'UNESCO a indiqué que ce droit dans le cas des travailleurs culturels s'applique entre autres en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, en Grèce, en France, au Royaume-Uni et au Luxembourg. Grâce à de simples modifications à quelques formulaires de l'ARC, notre gouvernement pourrait instaurer un régime fiscal basé sur les revenus moyens rétroactifs qui profiterait directement aux artistes canadiens. En clair, cette amélioration significative dans la situation professionnelle des artistes canadiens pourrait se faire sans l'adoption d'une nouvelle loi. Il suffirait de modifier les bulletins d'interprétation relatifs aux artistes de la scène et IT-504R2 relatif aux artistes visuels et écrivains pour ramener l'équité fiscale que les artistes canadiens ont perdue en 1987. Nous recommandons également au gouvernement d'accorder aux artistes professionnels une exemption de 15 000 \$ par rapport à l'impôt sur les revenus gagnés en droits d'auteur et les paiements résiduels. Cette mesure s'applique déjà au Québec où, si le revenu total d'un artiste est inférieur à 30 000 \$, la première tranche de 15 000 \$ en redevances pour droit d'auteur est exempte d'impôt.